



Dossier n° DP 035 324 23 00006

Dépôt : 07/04/2023
Demandeur : FOUGERES AGGLOMERATION
Représentant : Monsieur MANCEAU Patrick
Travaux : La division en vue de construire
Terrain : 32 Rue Louis Lumière
35133 LA SELLE-EN-LUITRE

ARRÊTÉ n° 33/2023
AU NOM DE LA COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Le maire de LA SELLE-EN-LUITRÉ,

Vu la demande présentée le 07/04/2023 par :

- FOUGERES AGGLOMERATION
Représentée par Monsieur MANCEAU Patrick
Demeurant Parc d'Activités de l'Aumallerie 35133 LA SELLE-EN-LUITRE

Vu l'objet de la demande :

- La division en vue de construire
- Sur un terrain situé 32 Rue Louis Lumière 35133 LA SELLE-EN-LUITRE

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19/09/2006, modifié le 09/09/2013, mis à jour le 07/10/2019 ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

La demande de Déclaration préalable (DP) est accordée.

Fait à LA SELLE-EN-LUITRÉ,
Le 4 mai 2023

Le Maire,
CHOPIN Denis



La présente décision est transmise au représentant de l'État
dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Affichage en mairie de l'avis de dépôt le :	Notifié au pétitionnaire le :	Transmission en préfecture le :
08/04/2023		